

REUNION DE NEGOCIATIONS DU 27 JUIN : ACTE 3



La **CFDT** a fait de nombreuses demandes et propositions. Notre cahier revendicatif est le fruit d'un travail collectif et d'un sondage effectué auprès de tous les salariés en février dernier. La Direction a pris en compte certaines de nos demandes :

- **Maintien des 10 jours de congés** pour présence auprès d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint malade dont 5 jours au titre de l'accord local.
- **Maintien de la souplesse relative à la pose des jours RTT.**
- Etalement des jours de congés 2015 restants sur 4 ans au lieu de 2 ans **mais avec la possibilité de les utiliser à tout moment si besoin.**

Les autres points en discussion :

THEMES	PROJET DIRECTION	PROPOSITIONS CFDT
Compte Epargne Temps	Alimentation de 5 jours/an de CP ou RTT avec un plafond de 80 jours . Alimentation en numéraire possible (50% de la part variable et/ou 50% du 13 ^{ème} mois). Possibilité de sortie en numéraire du CET dans certains cas...	Alimentation de 7 jours/an de CP ou RTT avec un plafond de 120 jours . Alimentation en numéraire (100 % de la part variable et/ou du 13 ^{ème} mois) + abondement : ce point est incontournable pour la CFDT. Sortie en numéraire possible.
Temps de Travail	Nouveaux embauchés : 1606h02 annuelles (soit 213 jours travaillés/an) avec 6 jours de RTT incluant la journée de solidarité. Pour les salariés actuels, maintien de la situation existante soit 1570h24mn annuelles (208 jours travaillés/an) avec 11 jours de RTT dont une journée de solidarité.	Comment est-il possible de proposer plusieurs horaires de travail dans une même unité de travail ? Le projet de la Direction n'est pas viable et il ne retient pas l'adhésion du Personnel cadre et non cadre.
Forfaits Cadres	Intégration de la prime liée au forfait dans le salaire de base avec revalorisation à négocier au préalable. Salaire des futurs cadres au forfait à négocier.	Revalorisation de la prime liée au forfait jours, soit 300 € au lieu de 250 €, avant son intégration dans le salaire de base. Négociations des salaires des futurs cadres au forfait en l'absence de prime.
Indemnités de garderie	Reprise de la gestion par la Direction et suppression de la catégorie 4 (garderie sans justificatif) qui l'expose à des risques de redressements URSSAF pour travail dissimulé.	Mise en place du CESU préfinancé par l'employeur. Contrairement à certains, la CFDT ne cautionne pas le travail au noir, bien au contraire !

Section CFDT de la CEIDF : 64/68 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS.

Tél. : 01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

Retrouvez toutes nos publications sur : www.cfdtceidf.org ou sur notre page LinkedIn.

CFDT.FR

THEMES	PROJET DIRECTION	PROPOSITIONS CFDT
Prime vacances enfants	Maintien du dispositif en l'état ou prime de 540 € jusqu'à 18 ans avec versement automatique par la DRH sans justificatif.	Maintien du dispositif en l'état ou prime de 580 € jusqu'à 20ans.
Colonies de vacances	Passage du taux de la subvention du CSE de 2,19% à 2,85%. Cette augmentation de 0,66% correspond au budget actuel de 1,5 M€ des colonies de vacances.	Subvention au taux actuel de 2,19% majoré de 1,5 M€ afin de maintenir le budget alloué aux colonies de vacances.
Télétravail	Mise en place d'un test pilote dans le 2 nd semestre 2019.	Mise en place d'un test incluant certains métiers du Réseau (GP et PRO).

Nous sommes encore loin d'envisager un quelconque accord.

La négociation ne pourra aboutir qu'avec la prise en compte de nos demandes.

La **CFDT** dialogue, négocie et signe des accords favorables aux salariés :

- Volet Social
- Intéressement
- Egalité Professionnelle
- Qualité de Vie au Travail
- Temps de Travail
- Travail sur sites distants
- Don de jours,
- Temps partiel.

La **CFDT** ne signe pas les accords contraires à la Loi : Astreintes (accord signé par la CGT, la CGC et SUD).

L'intérêt personnel n'a pas sa place à la table des négociations.

Pour la CFDT, c'est l'intérêt de tout le personnel qui est au centre de nos préoccupations et qui motive notre action.

La section syndicale **CFDT** de la **CEIDF**



@: cfdtceidf@orange.fr
Web: cfdtceidf.com
Tél: 01 70 23 53 63